

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD

Procès-verbal de l’assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **1er** jour du mois de **juin** de l’an **2026**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
M. Maurice Bergeron, conseiller
M. Simon Larrivée, conseiller
M. Antonin Boulet, conseiller
M. Jacques Létourneau, conseiller

Absences : Mme Marilène Poirier, conseillère
M. Luc St-Laurent, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Etienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d’assemblée.

20260601-01 1.1 Adoption de l’ordre du jour

*Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu*

QUE l’ordre du jour déposé par le directeur général et greffier-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 20260601-01 1.1 Adoption de l’ordre du jour
- 20260601-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
- 1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d’urbanisme
- 1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de démolition tenu le 27 mai 2026
2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS
3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE
- 20260601-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 mai 2026
- 20260601-04 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – mai 2026
- 20260601-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – mai 2026
- 3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mai 2026
- 3.5 Répartition de la croissance d’une partie de la taxe de vente du Québec
- 20260601-06 3.6 Octroi de contrat – Virage Multimédia – accompagnement infolettre municipale
- 20260601-07 3.7 Réparation du clocher – Parc des aînés

20260601-08 3.8 Modification au calendrier des séances ordinaires – Lundi le 13 juillet 2026

4. LÉGISLATION

20260601-09 4.1 Avis de motion et dépôt de projet – *Règlement 2025-06 de tarification pour les permis et certificats*

20260601-10 4.2 Adoption du *Règlement 2025-07 relatif au plan d’urbanisme et de développement durable*

20260601-11 4.3 Adoption du *Règlement 2025-08 relatif au zonage et lotissement*

20260601-12 4.4 Adoption du *Règlement 2025-09 relatif à la construction*

20260601-13 4.5 Adoption du *Règlement 2025-10 relatif aux permis de certificats et aux conditions d’émission*

20260601-14 4.6 Adoption du *Règlement 2025-11 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale*

20260601-15 4.7 Adoption du *Règlement 2025-12 relatif aux usages conditionnels*

20260601-16 4.8 Adoption du *Règlement 2025-13 relatif aux plans d’aménagement d’ensemble*

20260601-17 4.9 Adoption du *Règlement 2025-14 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble*

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260601-18 5.1 Mise à jour des informations au plan de sécurité civile

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Aide financière – Programme d’aide à la voirie locale – volet entretien

6.2 Dépôt du rapport – Déneigement MTMD hiver 2025-2026

20260601-19 6.3 Autorisation – demande de prix pour la réserve d’abrasif et de sel d’hiver 2026-2027

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20260601-20 7.1 Achat de conteneurs plastique agricole

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l’inspecteur et liste des permis émis, mai 2026

8.2 Audit énergétique du garage municipal – aide financière programme ÉcoPerformance

20260601-21 8.3 PIIA – Résidence au 24, rue des Pics, lot 6 077 745

20260601-22 8.4 Dérogation mineure – bâtiment complémentaire 1, rue Lise, lot 6 078 914

20260601-23 8.5 PIIA – Bâtiment complémentaire 1, rue Lise, lot 6 078 914

9. LOISIRS ET CULTURE

10. RESSOURCES HUMAINES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI

20260601-24 12.1 Demande d’appui – Défi handicap des Sources

20260601-25 12.2 Demande d’appui – CJE Destination Carrefour – Place aux jeunes

20260601-26 12.3 Demande d’appui - RAVIR

13. VARIA

20260601- 27 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20260601-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 soit adopté tel que déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

1.3 Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 du comité consultatif d’urbanisme

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d’urbanisme (CCU) tenue le 22 avril 2026.

1.4 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de démolition tenue le 27 mai 2026

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du comité de démolition tenue le 27 mai 2026.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20260601-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 4 mai 2026

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

D’accepter la liste des chèques d'une somme de **19 444,12 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 4 mai 2026.

Monsieur Maurice Bergeron, conseiller municipal, se retire des délibérations entourant ce point à l’ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d’intérêts.

ADOPTÉE

20260601-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – mai 2026

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

D’accepter la liste des chèques à émettre au **1^{er} juin 2026** d'une somme de

72 931,60 \$ pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	BIOGENIE CANADA INC.	362,86 \$
2	HYDRO QUEBEC	1 951,26 \$
3	INFORMATIQUE ASR	48,86 \$
4	JN DENIS INC	169,59 \$
5	LES MARCHÉS TRADITION	11,98 \$
6	MANON FONTAINE	50,12 \$
7	MICHEL HAMEL, ARCHIVISTE	1 657,23 \$
8	MINISTRE DES FINANCES (SQ)	30 340,00 \$
9	MRC DES SOURCES	30 721,00 \$
10	MUNIC CANTON DE SAINT-CAMILLE	2 622,48 \$
11	PHARMACIE BRUNET WEEDON	28,73 \$
12	QUEBEC MUNICIPAL	201,21 \$
13	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 013,10 \$
14	SIDEVIC INC	-98,74 \$
15	VISA	26,43 \$
16	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	1 967,31 \$
17	WASTE MANAGEMENT	858,18 \$
	TOTAL:	<u>72 931,60 \$</u>

ADOPTÉE

20260601-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – mai 2026

Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu

D’accepter la liste des chèques de paie au montant de **19 269,66 \$** émis du 4 mai au 1^{er} juin 2026.

Monsieur Maurice Bergeron, conseiller municipal, se retire des délibérations entourant ce point à l’ordre du jour, déclarant une apparence de conflit d’intérêts.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – mai 2026

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 31 mai 2026.

3.5 Répartition de la croissance d’une partie de la taxe de vente du Québec

Le directeur général annonce aux membres du conseil que la Municipalité recevra une aide financière de 23 666,00 \$ en 2026 du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), dans le cadre du programme de répartition de la croissance d’une partie de la taxe de vente du Québec (TVQ); en raison de l’indice de vitalité économique (IVE) de Ham-Sud qui est de -10,53, ce qui reflète certaines vulnérabilités économiques.

ADOPTÉE

20260601-06 3.6 Octroi de contrat – Virage Multimédia – accompagnement infolettre municipale

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal autorise l’octroi d’un contrat à l’entreprise Virage Multimédia pour l’accompagnement dans la création d’une infolettre municipale, au montant de 950 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20260601-07 3.7 Réparation du clocher – Parc des aînés

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal autorise l’octroi d’un contrat à l’entreprise *Toitures R. Martin Ferblantiers Couvreurs* pour la réparation et le redressement du clocher au Parc des aînés pour un montant estimé de 46 906 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

20260601-08 3.8 Modification au calendrier des séances ordinaires – lundi le 13 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE le calendrier des séances ordinaires pour l’année 2026 a été adopté par résolution lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de modifier le calendrier pour la séance du mois de juillet en raison des vacances estivales du personnel administratif;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE la séance ordinaire du mois de juillet 2026, prévu le lundi 6 juillet, soit reporté au lundi suivant, soit le 13 juillet 2026;

QU’un avis public soit publié à cet effet.

ADOPTÉE.

4. LÉGISLATION

20260601-09 4.1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 2025-06 de tarification pour les permis et certificats

Le conseiller Simon Larrivée dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu’il adoptera ou fera adopter le *Règlement 2025-06 de tarification pour les permis et certificats*.

20260601-10

4.2 Adoption du *Règlement 2025-07 relatif au plan d'urbansime et de développement durable*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Mme Marilène Poirier que le projet de Règlement 2025-07 relatif au Plan d'urbanisme et de développement durable lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme a été adopté en 2008 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-07 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-07 relatif au Plan d'urbanisme et de développement durable a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-07 relatif au Plan d'urbanisme et de développement durable*.

ADOPTÉE

20260601-11

4.3 Adoption du *Règlement 2025-08 relatif au zonage et lotissement*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Jacques Létourneau que le projet de Règlement 2025-08 relatif au zonage et lotissement lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage et de lotissement a été adopté en 2008 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-08 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-08 relatif au zonage et lotissement a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-08 relatif au zonage et lotissement*.

ADOPTÉE

20260601-12

4.4 Adoption du Règlement 2025-09 relatif à la construction

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Luc St-Laurent que le projet de Règlement 2025-09 relatif à la construction lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif à la construction a été adopté en 2008 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-09 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-09 relatif à la construction a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-09 relatif à la construction*.

ADOPTÉE

20260601-13

4.5 Adoption du Règlement 2025-10 relatif au permis de certificats et aux conditions d'émission

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Simon Larrivée que le projet de Règlement 2025-10 relatif au permis de certificats et aux conditions d'émission lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif au permis de certificats et aux conditions d'émission a été adopté en 2008 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-10 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-10 relatif au permis de certificats et aux conditions d'émission a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-10 relatif au permis de certificats et aux conditions d'émission*.

ADOPTÉE

20260601-14 4.6 Adoption du Règlement 2025-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par la conseillère Mme Marilène Poirier que le projet de Règlement 2025-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été adopté en 2012 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-11 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

Il est proposé par Simon Larrivée

Et unanimement résolu

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-11 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

ADOPTÉE

20260601-15

4.7 Adoption du *Règlement 2025-12 relatif aux usages conditionnels*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Jacques Létourneau que le projet de Règlement 2025-12 relatif aux usages conditionnels lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l'accompagner dans le remplacement des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux usages conditionnels a été adopté en 2010 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-12 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-12 relatif aux usages conditionnels a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-12 relatif aux usages conditionnels.*

ADOPTÉE

20260601-16

4.8 Adoption du *Règlement 2025-13 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble*

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Antonin Boulet que le projet de Règlement 2025-13 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu'un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l’accompagner dans le remplacement des règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le règlement relatif aux plans d’aménagement d’ensemble a été adopté en 2011 et que celui-ci sera remplacé;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-13 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-13 relatif aux plans d’aménagement d’ensemble a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

***Il est proposé par Jacques Létourneau
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-13 relatif aux plans d’aménagement d’ensemble.*

ADOPTÉE

20260601-17

4.9 Adoption du Règlement 2025-14 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été dûment donné par le conseiller M. Luc St-Laurent que le projet de Règlement 2025-14 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble lors de la séance du Conseil de la municipalité de Ham-Sud tenue le 12 janvier 2026 et qu’un premier projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE l’article 59 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme prévoit que dans le cas de la révision d’un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l’entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a mandaté la firme Consultant GTE afin de l’accompagner dans le remplacement des règlements d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QU’une assemblée publique de consultation en lien avec le projet de règlement 2025-14 a été tenue le 3 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 2025-14 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble d’ensemble a été déposé par la direction générale conformément à la loi;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement 2025-14 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble.*

ADOPTÉE

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

20260601-18

5.1 Mise à jour des informations au plan de sécurité civile

*Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu*

DE mettre à jour le plan de sécurité civile selon les informations présentées.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

6.1 Aide financière – Programme d’aide à la voirie locale – Volet entretien

Le directeur général annonce aux membres du conseil que le ministre des Transports et de la Mobilité durable du Québec accorde une aide financière maximale de 228 043 \$ en 2026-2027, pour des travaux d’amélioration des routes de la municipalité, dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) - Volet entretien.

6.2 Dépôt du rapport – déneigement MTMD hiver 2025-2026

Le directeur général dépose le rapport sur le déneigement du MTMD (ministère des Transports et de la Mobilité durable) pour la saison d’hiver 2025-2026.

20260601-19

6.3 Autorisation – demande de prix pour la réserve d’abrasif et de sel d’hiver 2026-2027

*Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu*

QUE la municipalité autorise le directeur général à faire les demandes de prix pour la réserve d’abrasif 2026-2027.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20260601-20

7.1 Achat de conteneurs plastique agricole

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Agrirécup est responsable de la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Agrirécup exige que les plastiques agricoles noirs et blancs soient récupérés séparément;

CONSIDÉRANT QUE les conteneurs destinés à la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la municipalité sont fournis par la municipalité sous forme de prêt;

CONSIDÉRANT QUE la Ferme Pré-Ham, entreprise agricole située sur le territoire de la municipalité, utilise des plastiques agricoles de ces deux couleurs;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le conseil municipal autorise l’achat d’un conteneur supplémentaire afin d’en permettre le prêt à la Ferme Pré-Ham, pour un montant maximal de 2 300 \$, plus les frais de livraison et les taxes applicables.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l’inspecteur et liste des permis émis – mai 2026

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de mai 2026 préparé par l’inspecteur en bâtiment et en environnement.

8.2 Audit énergétique du garage municipal – aide financière programme ÉcoPerformance

Le directeur général informe les membres du conseil qu’une demande d’aide financière au programme ÉcoPerformance a été déposée pour couvrir 50% des dépenses sur l’audit énergétique du garage municipal.

20260601-21

8.3 PIIA – Résidence au 24, rue des Pics, lot 6 077 745

CONSIDÉRANT que le 24, rue des Pics est situé en zone V5, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT qu’une demande de permis visant la construction d’une résidence a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que les documents pour l’ensemble du projet de construction sont soumis pour évaluation;

CONSIDÉRANT qu’il y a peu de bâtiments à proximité;

CONSIDÉRANT que le projet proposé de construction respecte l’objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande l’autorisation de la demande;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE ce Conseil autorise que la demande soit acceptée en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20260601-22

8.4 Dérogation mineure – bâtiment complémentaire 1, rue Lise, lot 6 078 914

CONSIDÉRANT qu’une demande de permis visant la construction d’un bâtiment accessoire au 1, rue Lise a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le 1, rue Lise est dans la zone Rur32;

CONSIDÉRANT que selon l’annexe 1 du règlement de zonage #200805 et ses amendements, en référence à 1 à l’article 7.2 du même règlement, la marge avant dans la zone Rur 32 est de 20 mètres;

CONSIDÉRANT que la marge avant ne s’applique pas directement aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT que les bâtiments accessoires ne sont pas autorisés en cours avant selon l’article 7.4.2 du règlement de zonage #200805;

CONSIDÉRANT que le règlement 2025-08 - Zonage et lotissement stipule, à l’annexe I, en référence à l’article 6.5.3.1, paragraphe 2, une marge avant minimale de 20 m pour les remises;

CONSIDÉRANT que le deuxième projet de règlement a été accepté que qu’il devrait bientôt entrer en vigueur. ;

CONSIDÉRANT que la dérogation est donc mineure;

CONSIDÉRANT qu’il y a des arbres la rue et le bâtiment proposé ;

CONSIDÉRANT que le terrain a de nombreuses restrictions et que la majorité de l’espace constructible est en cours avant;

CONSIDÉRANT que le préjudice de ne pas avoir un emplacement pour une remise est jugé comme majeur;

CONSIDÉRANT que l’implantation du bâtiment ne nuit pas aux voisins;

CONSIDÉRANT que l’implantation du bâtiment ne génère aucune problématique en matière en sécurité, d’environnement, de santé publique ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT qu’un avis public a été publié selon les exigences de la loi;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme recommande l’autorisation de la demande à condition qu’un plan d’implantation par un arpenteur soit remis;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

QUE le Conseil accepte la demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce qu’un plan d’implantation préparé par un arpenteur-géomètre soit remis à la Municipalité avant l’émission du permis de construction.

ADOPTÉE

20260504-24

8.5 PIIA – bâtiment complémentaire 1, rue Lise, lot 6 078 914

CONSIDÉRANT qu’une demande de permis visant la construction d’un bâtiment accessoire au 1, rue Lise a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le au 1, rue Lise est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujetti au PIIA;

CONSIDÉRANT que l’emplacement n’est pas conforme au règlement de zonage et qu’une demande de dérogation mineure a été soumise;

CONSIDÉRANT que les documents pour l’ensemble du projet de construction sont soumis pour évaluation;

CONSIDÉRANT qu’il y a des arbres la rue et le bâtiment proposé;

CONSIDÉRANT que le projet proposé de construction respecte l’objectif et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme recommande l’autorisation de la demande ;

***Il est proposé par Maurice Bergeron
Et unanimement résolu***

QUE le Conseil autorise la demande en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI

20260601-24

12.1 Demande d’appui – Défi handicap des Sources

***Il est proposé par Jacques Létrouneau
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie la tenue du camp de jour estival 2026, organisé par le Défi Handicap des Sources, pour un montant de 780,00 \$.

ADOPTÉE

20260601-25

12.2 Demande d'appui – CJE Destination Carrefour – Place aux jeunes

Il est proposé par Simon Larrivée

Et unanimement résolu

QUE le conseil de la municipalité de Ham-Sud appuie financièrement l'édition 2026-2027 du programme Place aux jeunes, du Carrefour jeunesse-emploi Destination Carrefour de Val-des-Sources, pour un montant de 600 \$.

ADOPTÉE

20260601-26

12.3 Demande d'appui – RAVIR

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) a sollicité l'appui de la municipalité afin qu'elle devienne *membre-ami RAVIR* pour l'année 2026, au coût de 100 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'est associée à aucun projet, activité ou événement bénéficiant directement aux citoyens de Ham-Sud ou se déroulant sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal privilégie, dans l'attribution de ses contributions financières, les projets et les initiatives ayant des retombées directes pour les citoyens de Ham-Sud ou pour le territoire municipal;

Il est proposé par Jacques Létourneau

Et unanimement résolu

QUE le conseil municipal remercie le Regroupement des artistes vivant en ruralité (RAVIR) pour sa demande et souligne la contribution de l'organisme au dynamisme culturel de la région;

QUE le conseil municipal décline la demande visant à devenir *membre-ami RAVIR* pour l'année 2026;

QUE le conseil demeure ouvert à considérer toute future demande d'appui dans le cadre d'un projet ou d'une activité présentant des retombées directes pour les citoyens de Ham-Sud ou pour le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

13. VARIA

Aucun dossier.

20260601-27

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Maurice Bergeron

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
**Directeur général et secrétaire-
trésorier**

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.

Serge Bernier
Maire